



Au centre de tri de la Poste de Chilly-Mazarin, des officiers des Douanes surveillent des lots de cigarettes saisis après leur arrivée à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. Photo Revelli-Beaumont/Sipa

Richard Hiault  
@RHIAULT

# Contrefaçon : le travail de Sisyphe des douaniers

**FRAUDE //** Au centre de tri postal de Chilly-Mazarin, dans l'Essonne, une vingtaine d'agents des Douanes s'affairent pour repérer les contrefaçons. Un travail sans fin, alors que le trafic ne cesse d'augmenter et la taille des colis de rétrécir.

Dans le vaste entrepôt, des dizaines de milliers de sacs, colis et paquets circulent déjà sur des chaînes de triage. Livrés par camions en provenance directe de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, ils sont en instance de livraison d'ici quelques jours dans les bureaux de poste adéquats. Juchés sur leur petit tracteur, des manutentionnaires dirigent des trains de chariots bourrés de grands sacs bleus, blancs, jaunes ou simplement de gros cartons remplis de colis en provenance de l'étranger. Chaque zone géographique a son code couleur. Le jaune, par exemple, indique des importations en provenance de Turquie. Au-dessus d'une rangée de chariots, un panneau rouge indique « import USA vrac », un autre « import USA sac ».

Tout est soigneusement répertorié. A Chilly-Mazarin, le centre de tri de la Poste est l'un des points d'entrée de marchandises importées par le consommateur français. Qu'elles viennent de Chine, du Burkina Faso ou de Colombie. Dans cette fourmilière bruyante, d'autres petites bennes grillagées débordent de paquets flanqués de l'indication « douanes ». Le centre de tri abrite, en effet, une antenne d'une vingtaine de douaniers. Ils s'assurent que les produits importés répondent aux normes du marché français. Drogues, produits frauduleux, copies doivent être interceptés avant livraison. En fonction des informations confidentielles qu'ils ont eues par ailleurs, avec l'expérience acquise au fil du temps, les agents ouvrent les colis. De 8 à 12 % d'entre eux, pesant entre 2 et 30 kg et passant par Chilly-Mazarin, sont contrôlés. Les envois inférieurs à 2 kg sont inspectés à Roissy directement.

**Sur le territoire français, selon le rapport de la Direction des douanes et droits indirects, en 2018, 5,4 millions d'articles issus de la contrefaçon ont été saisis.**

Munis d'un brassard rouge « douanes » et de gants, trois d'entre eux vérifient, ce matin-là, la nature des produits emballés. Ils traquent les « produits contrefaits », c'est-à-dire des copies plus ou moins parfaites des produits authentiques, les « produits contrefaits ». A leur côté gisent des cartons éventrés d'où émergent de fausses chemises Polo, Burberry ou Gucci. Des imitations de chaussures Hermès côtoient un lot de trois fausses guitares Gibson.

Plus loin, s'étalent des rideaux gris et blanc imprimés avec le logo Louis Vuitton. Or, le groupe de luxe n'en fabrique même pas. « Nous avons aussi trouvé un ensemble taie d'oreiller, drap-housse et housse de couette estampillé Chanel », évoque, amusé, Ludovic Crosnier, adjoint au chef du service du bureau de dédouanement postal de Chilly-Mazarin. En 2018, année du second

sacre de l'équipe de France de football, ce sont de faux maillots brodés des 2 étoiles de champion du monde qui ont été interceptés. Il est vrai qu'à l'époque, Nike, l'équipementier officiel, était dans l'incapacité de livrer les fameuses tuniques. Les contrefacteurs se sont enroulés dans la brèche.

## Caverne d'Ali Baba

Le premier étage des bureaux des douanes abrite une véritable caverne d'Ali Baba. Dans une vitrine, le fameux trophée Jules Rimet – la coupe du monde de football –, un collier Louis Vuitton, des lunettes de soleil Gucci, des vases Hermès, un album de BD – « Tintin en Thaïlande » – et, plus loin, un VTT vert Land Rover sont exposés. Tout est faux, bien sûr.

« En moyenne, chaque année, nous saisissons entre 30.000 et 50.000 faux, ici à Chilly-Mazarin », indique Ludovic Crosnier. Pour l'ensemble du territoire français, selon le rapport 2018 de la direction des Douanes et droits indirects, 5,4 millions d'articles issus de la contrefaçon ont été saisis l'an passé. La contrefaçon se porte bien, le trafic est même en hausse.

C'est ce que révèle l'étude réalisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). En 2013, le commerce de « produits contrefaits » représentait environ 2,5 % du commerce mondial et 5 % des importations de l'Union européenne. En 2016, les chiffres s'élevaient respectivement à 3,3 % et 6,8 %. Au niveau mondial, le marché est colossal. Il totalisait 509 milliards de dollars en 2016 contre 461 milliards trois ans plus tôt. C'est dire si les douaniers ont de quoi s'occuper.

Première tendance à l'œuvre sur ce marché, la commercialisation se fragmente. Sur la période 2013-2016, les expéditions de moins de 10 articles ont représenté environ 85 % du total des envois. On en était à seulement 43 % pour la période 2011-2013. Résultat : entre 2014 et 2016, environ 57 % des saisies en moyenne dans le monde concernaient des envois postaux (et 12 % des services de courrier express). Les transports aériens et maritimes de marchandises suivaient avec, respectivement, un peu plus de 15 % et 10 % des saisies.

Tous les secteurs industriels sont concernés. Par exemple, 84 % des envois de chaussures de contrefaçon saisis, 77 % des faux équipements optiques, photographiques et médicaux (principalement des lunettes de soleil) et 66 % des dispositifs de technologies de l'information et de la communication (TIC) concernaient des envois postaux ou express. C'est également le cas de plus de 63 % des saisies de montres, bijoux, articles en cuir et sacs à main contrefaits.

A Chilly-Mazarin, en cette période de vacances de printemps, l'accent est mis sur les colis en provenance de Thaïlande. « Plutôt que de prendre le risque de se faire prendre à l'arrivée à l'aéroport de Roissy avec des valises remplies de faux, les touristes les achètent sur place et se les font envoyer à leur adresse par colis postal », révèle Ludovic Crosnier. A charge pour les douaniers de les repérer. C'est un phénomène saisonnier qui peut être observé également pendant les vacances de février. Si la Chine – avec Hong Kong – reste encore, et de loin, le premier pays d'origine de la contrefaçon (plus de 55 %), d'autres pays sont ainsi concernés. Tout dépend du produit. L'Inde est ainsi en tête des pays d'origine pour les faux médicaments.

Dès que la fausse camelote est repérée, elle est mise de côté dans les locaux de la douane. Les produits y sont retenus pendant 10 jours, délai pendant lequel une saisie-contrefaçon peut être effectuée par un huissier de justice missionné par l'entreprise titulaire des droits (marque, logo, etc.) « Une fois que la saisie a été autorisée par un juge puis mise en œuvre par un huissier, le cabinet d'avocats qui représente l'entreprise victime de la contrefaçon dispose de 31 jours pour saisir le tribunal compétent afin de faire constater la contrefaçon, interdire la circulation des marchandises et ordonner leur destruction », raconte Franck Valentin, avocat associé chez Altana, l'un des cabinets français leader dans le droit de la propriété intellectuelle. Tous les produits estampillés comme faux ne donnent pas forcément lieu à une procédure en justice, longue et coûteuse.

Un petit colis contenant une fausse montre, quelques tee-shirts ou un foulard seront directement envoyés à la destruction, sans que cela ne donne lieu à des poursuites. A Chilly-Mazarin, un camion broyeur vient sur site une fois par semaine. Une fois con-

cessés, les débris sont incinérés. Une fraude plus importante peut donner lieu à ce que les douaniers appellent une « livraison surveillée ». La procédure, très encadrée, nécessite l'autorisation d'un magistrat. Le ou les colis sont livrés au destinataire, les douaniers suivant à distance pour prendre le client final la main dans le sac. Il encourt, dans un premier temps, une amende pouvant aller jusqu'à deux fois le prix réel de la marchandise piratée. L'entreprise propriétaire des droits, de la marque ou du logo piraté peut, par la suite, engager des poursuites judiciaires.

Mais la saisie de faux produits par la douane n'est qu'un des aspects de la lutte contre la contrefaçon. Celle-ci se traduit aussi par la surveillance de la Toile. Car, deuxième tendance à l'œuvre, l'achat de faux via les plates-formes d'e-commerce, dont la commande est acheminée par voie postale ou courrier express, est en nette augmentation. En France, près de 30 % de la contrefaçon provient désormais du commerce électronique.

Que ce soit sur des grandes plates-formes d'e-commerce, mais également via d'autres sites moins connus tels que Wish, il existe bon nombre de moyens de se procurer des produits de contrefaçon à des prix défiant toute concurrence. « Internet favorise la circulation des petits colis, qui transitent par de nombreux points de passage, ce qui complique la détection des contrefacteurs et l'application des sanctions », indique Charlotte Hébert-Salomon, avocat-conseil chez Altana. Grâce à Internet, les contrefacteurs réduisent les risques de détection et de sanctions.

## Renforcer la coopération pour surveiller Internet

La grande bataille des années à venir se situe bien là. « Vous pourrez toujours accroître le nombre de douaniers contrôlant l'arrivée des colis dans un pays, autant essayer de vider un océan avec une petite cuillère », dit un agent. Les Douanes ne peuvent pas tout faire. « L'idée est de renforcer la collaboration avec les plates-formes d'e-commerce. Ces dernières ont toutes les données – vendeur, montant de la transaction, numéro de compte du client consommateur – pour permettre de renforcer la lutte et la rendre encore plus efficace. C'est une approche que défend la Com-

mission européenne », indique un spécialiste des Douanes.

Sauf que, du côté des grandes plates-formes d'achat sur Internet, il y a loin de la coupe aux lèvres. Le discours se veut conciliant et coopératif. Sur le terrain, la réalité est un peu plus compliquée. De plus, les grandes plates-formes d'e-commerce ne sont pas les seules à être impliquées, consciemment ou non, dans le commerce de contrefaçon. Il existe tout un courant d'affaires sur le « dark Web » que la cyberbrigade des Douanes surveille étroitement. Il importe aussi de fermer les petits sites proposant des contrefaçons, et de faire en sorte qu'ils ne soient plus accessibles.

C'est l'un des axes de lutte du cabinet Altana. « Dès que nous repérons un site frauduleux, nous demandons aux hébergeurs français – Free, Orange, Bouygues et SFR – d'en supprimer l'accès. Mais, bien souvent, il arrive que ce site renaisse avec un autre nom de domaine. A cela s'ajoute le fait que les juges français n'ont pas la capacité de faire fermer un site hébergé à l'étranger. Cela requiert de développer, comme nous le faisons avec les Etats-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, tout un réseau de bureaux d'avocats pour nous aider à lutter contre ces sites », indique Franck Valentin.

**« Nous avons trouvé un ensemble taie d'oreiller, drap-housse et housse de couette estampillé Chanel, alors que la marque n'en fabrique pas. »**

**LUDOVIC CRONIER**  
Chef adjoint du bureau de dédouanement postal de Chilly-Mazarin

Aujourd'hui, la lutte contre le commerce de contrefaçons relève d'un travail de Sisyphe. Elle coûte cher et toutes les entreprises n'ont pas la capacité de déployer des services de surveillance d'Internet. « Nos clients sont plus que jamais conscients de la nécessité de mettre en place de tels programmes de lutte anti-contrefaçon, et nous les accompagnons. Ils se protègent aussi par le dépôt de marques et de brevets, au niveau international, mais sur ce plan, toutes les entreprises ne luttent pas avec les mêmes armes : elles ne pensent pas toujours à protéger leur savoir-faire et n'ont pas forcément les moyens de surveiller les transactions de leurs produits sur le Net », observe Charlotte Hébert-Salomon.

N'importe qui peut souffrir de la contrefaçon. « Toute entreprise qui possède un logo, une marque, un brevet est une cible potentielle. En France, seuls les croissants et la baguette échappent à l'activité des falsificateurs », plaisante Piotr Stryszowski, l'un des auteurs du rapport de l'OCDE. Douaniers et avocats auront encore du pain sur la planche pour de nombreuses années. ■